

Le 11 février 2020, le Conseil Municipal a été convoqué pour le lundi 17 février 2020, à 18 heures 30.

☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺

Le 17 février 2020, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Françoise BOTTI, Maire.

Tous les conseillers en exercice étaient présents à l'exception de Mme Véronique CHARLOT qui a donné pouvoir à M. Éric GIROUX, et M. Serge TARDY.

Secrétaire de séance : M. Laurent CLÉMENT.

☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺

En préambule à ce dernier conseil de la mandature, Mme le Maire redit le plaisir qu'elle a eu à travailler avec l'équipe municipale pendant les 6 dernières années. Elle remercie particulièrement les adjoints pour leur implication permanente, avec une pensée pour Serge TARDY qui est absent en cette fin de mandat.

*« Le travail réalisé pendant ce mandat et l'état satisfaisant des finances permettent de passer sereinement le relai à une prochaine équipe ... qui reprendra les projets engagés et assurera la gestion de la commune avec ses sensibilités propres. »*

☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal de la réunion du 13 janvier 2020.

**DÉLIBÉRATION N° 08-20 : DÉPENSES D'INVESTISSEMENT RÉGLÉES EN 2020 (AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL)**

ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION N° 37-19

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise qu'il est possible d'engager, liquider et mandater des dépenses nouvelles d'investissement avant le vote du Budget Primitif Communal, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Art.	Libellé	BP + DM 2019		Crédits ouverts
2031	Frais d'études	6 500,00 €	25 % soit 1 625,00 €	940,00 €

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater la dépense d'investissement jusqu'à l'adoption du budget primitif Communal 2020, dans la limite du montant ci-dessus.

**DÉLIBÉRATION N° 09-20 : SYDESL - EXPLOITATION, ENTRETIEN, MAINTENANCE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC (ANNÉE 2020 JUSQU'AU 31 AOÛT)**

Vu la délibération n° 03-17 transférant la compétence éclairage public au Syndicat Départemental d'Énergie de Saône et Loire (SYDESL),

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal du montant du forfait annuel (année 2020 proratisée jusqu'à la fin du marché en cours, le 31 août) pour les travaux d'exploitation, d'entretien et de maintenance de l'Éclairage Public, transmis par le SYDESL.

La contribution estimative de la commune est arrondie à 850,00 € TTC.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents,

DONNE son accord à la contribution communale d'un montant estimatif arrondi à 850,00 € TTC, sous réserve d'éventuelles dépenses imprévues ;

DIT que cette contribution communale inscrite au budget communal sera mise en recouvrement à l'initiative du SYDESL.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Point Budget**

Mme le Maire informe le conseil municipal que le Compte administratif 2019 fait apparaître un déficit d'investissement après RAR de 35 196 € et un résultat de fonctionnement cumulé de 364 032 €.

Ce résultat permettra de combler le déficit d'investissement et de dégager l'autofinancement pour aborder sereinement les projets à venir.

La clôture du budget assainissement dégage un résultat de 164 483 € qui sera affecté au budget communal.

La commission qui s'est réunie le 13 février dernier pour la préparation du budget communal 2020 a travaillé avec les éléments dont elle dispose actuellement. Les projets d'investissement ont été identifiés et chiffrés : agrandissement de l'atelier communal, enfouissement et voirie impasse des Charmes, projet d'étude pour les travaux de rénovation du toit de l'église, poursuite des aménagements paysagers avec une attention particulière pour le parc de la Griotte ...

Suite aux prochaines élections, la nouvelle équipe s'appropriera ces éléments et procédera au vote du budget 2020 qu'elle devra conduire.

### **Travaux**

- Voirie : Une rencontre avec les riverains de l'Impasse des Charmes s'est déroulée le 8 février, en présence de M. ESCANDE maître d'œuvre, pour présenter les travaux de voirie qui seront réalisés après l'enfouissement des réseaux électriques et télécom.

- Espace du souvenir : Les bordures pour délimiter pelouse et cheminement ont été posées par l'agent communal. Le semis de la pelouse au printemps sera suivi de la pose du revêtement type *Nidagravel* et du gravier pour finaliser l'accès au monument aux morts.

### **Fleurissement**

La commune s'est vue décerner samedi 1<sup>er</sup> février, par l'agence de développement touristique de Saône et Loire et le label Villes et villages fleuris, le 7<sup>ème</sup> prix du concours pour l'année 2019 dans la catégorie 501 à 1000 habitants.

### **Infos**

- Extension atelier communal : le Permis de Construire pour l'extension de l'atelier communal et la demande de subvention auprès de l'état (DETR 2020) ont été déposés courant janvier. La demande de subvention pour Appel à Projet 2020 a été déposée en décembre dernier auprès du Département.

- Le 10 janvier, le Major PAPILLAUD et l'adjudant HAMON, référent de la commune, sont venus en mairie pour présenter un bilan de l'année 2019.

- Rencontre avec Véronique DUFETRE, Gestionnaire Assainissement secteur nord du service Eau Assainissement MBA, le 27 janvier, pour faire un point d'étape sur la gestion du transfert de la compétence assainissement et eaux pluviales à l'agglomération.

- Mme DUMONT (entreprise l'Entretien) est venue le 4 février à la demande de Mme le Maire. Les attentes en matière de ménage pour l'école ont été précisées.

- Elections du 15 mars 2020 : validation du planning pour la tenue du bureau de vote.